

In

<http://www.journal-deux-rives.com/>

Journal indépendant qui couvre les villes de la Communauté d'agglomération des deux Rives de Seine - Andrésy, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Verneuil-sur-Seine et Chapet, Triel-sur-Seine – ainsi que les communes de la Rive gauche - Orgeval, Vernouillet, Villennes et Médan – mais aussi les autres pôles urbains de Poissy, Achères, Conflans-sainte-Honorine, sans oublier les communes de Maurecourt et Vaux-sur-Seine. Il traite des questions locales de ce territoire et ouvre le débat sur les questions nationales et internationales, farouchement attaché à la liberté d'expression et à la participation démocratique, sans dogmatisme ni esprit de polémique stérile.

## **La sénatrice Françoise Laborde (PRG) en visite à Baby-Loup**

Par : Rodrigo Acosta

le : 11/02/2013 - 17:21



Depuis quelques semaines, Baby-Loup est devenu le centre d'attraction pour les politiques de tout bord. Après la visite de Benôit Hamon, ministre délégué à l'Economie sociale et solidaire, la Sénatrice de Haute-Garonne qui est venu le 6 février constater les résultats probants du "laboratoire social" Baby-Loup.

Dans une ambiance amicale et détendue, François Laborde est venu rendre visite à l'équipe Baby-Loup(1). Une crèche ouverte 24 H sur 24 et 7 jours sur 7 est une innovation pour la complexité sociale des familles monoparentales et des cas inhabituels (femmes isolées, battues...). On a également évoqué les combats pour la Laïcité, pour l'émancipation de la femme par l'emploi et la formation. Baby-Loup est aussi le concentré de toutes les contradictions de notre modernité : flexibilité dans l'emploi qui engendre la précarité et qui conduit à une exacerbation des rapports humains (voire interreligieux) sans oublier le désengagement constant de la Puissance publique.

Françoise Laborde, Sénatrice de Haute-Garonne avait déposé une proposition de loi pour combler ce vide juridique de l'affaire Baby-Loup(2). Si l'on croit la Sénatrice, "*Baby-Loup est devenu un combat quotidien sur tous les fronts*" en tant que femme et élue car "*l'affaire Baby-Loup avec sa directrice Natalia Baleato a cristallisé*" le combat entre les Laïcs et ceux qui veulent affaiblir le ciment de la République.

Durant le repas qui a agrémenté la discussion entre le staff et la Sénatrice, plusieurs autres points ont été examinés : trop de normes tue l'innovation en matière sociale et solidaire; l'arbitraire administratif (on a cité ici le rôle des médecins PMI...) défait certains projets d'innovation sociaux; le financement est un problème épineux dans un contextes de pénurie budgétaire; les tendances de juridiciation et d'éclatement sociétal conduisent à s'interroger sur l'avenir des crèches comme Baby-Loup. "*D'ailleurs son coût de revient est-il réellement inférieur ou supérieur aux crèches dites privés ?*" On s'est accordé ici à dire que Baby-Loup "*est moins coûteuse à la collectivité !*"

Enfin, la visite de Mme Laborde rappelle à tous les acteurs (proches ou adversaires) de Baby-Loup que demain, le 12 février 2013, la Cour de cassation va examiner l'affaire Baby-Loup car Mme Afif s'était pourvue en cassation suite à la décision de la cour d'appel de Versailles.



Le maire de Chanteloup veut calmer le jeu

Affaire BabyLoup : Catherine Arenou, maire de Chanteloup-les-Vignes souhaite une issue respectueuse des valeurs laïques et républicaines et refuse toute stigmatisation

Dans un communiqué du 11 février sur l'affaire BabyLoup, Catherine Arenou, maire de Chanteloup-les-Vignes souhaite une issue respectueuse des valeurs laïques et républicaines et refuse toute stigmatisation. Catherine Arenou rappelle aussi son attachement profond aux valeurs de la république, notamment à laïcité. « En tant que Maire, j'estime que les valeurs de la République ne sont pas négociables. La croyance de chacun doit être respectée, mais la place de la foi est aussi celle de la sphère privée »

Pour Catherine Arenou, Maire de Chanteloup-les-Vignes, le débat n'a pas pris dans la cité, qui s'est quasiment retrouvée spectatrice des joutes idéologiques des édiles parisiennes. « *Les habitants de Chanteloup me le répètent souvent, ils ont d'autres priorités, comme celles de se lever à 4 H 00 pour aller travailler et remplir le frigo. C'est du concret qu'ils attendent et ils me témoignent leur reconnaissance lorsque je me bats pour leur quotidien, pour maintenir une présence de la CAF, d'un bailleur social, un bureau de poste ou une offre de service décente* ».

Mme Arenou regrette les récupérations politiques et médiatiques de cette affaire qui renvoie une image fautive de la ville. « *D'un litige local et très isolé, nous avons fait une polémique nationale. Les Chantelouvais sont des gens respectueux des croyances et des valeurs de chacun, et comment pourrait-il en être autrement dans une ville qui compte près de 55 nationalités ! Mais lorsque l'on a la charge de très jeunes enfants dans une crèche, il faut être plus prudent encore et respecter la neutralité idéologique et religieuse. C'est la condition même de l'épanouissement des enfants.* »

## Notes

(1) Etaient présents (par ordre de prise de parole) : Natalia Baleato, directrice de Baby-Loup, Patricia Gomis, directrice adjointe, Malika Sorel, membre du conseil à l'intégration, rattaché directement au Premier ministre, Florence Faille, attachée de la Sénatrice Laborde, Pascale Grillon, Martine Sicard, Laëtitia de Gevigney, vice-présidente de la crèche Baby-Loup de Chanteloup-les-Vignes, association loi 1901.

(2) Ce contentieux d'abord prud'homal (Mme Afif contesta le licenciement "abusif" par la crèche Baby-Loup, qui expliqua le non respect du règlement intérieur de la part de Mme Afif qui n'avait pas ôté son foulard pendant ses heures de travail) est devenu emblématique de la défense de la Laïcité dans la mesure que la neutralité religieuse doit être respectée dans tout lieu recevant un jeune public. De fait, la crèche Baby-Loup, comme toute crèche associative ou familiale, est assimilée sur ce point comme un lieu public et par conséquent soumise au respect du principe de la loi de 1905. La bataille judiciaire touche à sa fin quatre ans après le licenciement en 2008 de Mme Afif, employée de la crèche BabyLoup au coeur de la ZUS de la Noé.

Villes concernées:

[Chanteloup-les-Vignes](#)

Rubrique:

[Social](#)